

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES
Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 1, pages 623 à 632

Auteur : Louis Balthazar

Titre : Les Etats-Unis face à un Québec souverain

MISE À JOUR

Auteur : Louis Balthazar

Titre : Les Etats-Unis face à un Québec souverain

« Les États-Unis face à un Québec souverain »

SOMMAIRE EXÉCUTIF

« Les États-Unis face à un Québec souverain »

Pour comprendre ce que seraient les relations entre les États-Unis et un Québec souverain, il importe d'examiner d'abord les prises de position américaines dans le cadre du débat constitutionnel canadien depuis une trentaine d'années. On peut se demander ensuite ce que sera la politique américaine au lendemain d'un référendum positif sur la souveraineté du Québec. Enfin, il y a lieu de définir les grandes lignes de ce que devrait être une politique québécoise (avant et après un référendum gagnant) à l'endroit des États-Unis .

Plusieurs événements significatifs au cours de la dernière décennie ont pu modifier à la fois la politique américaine et la position du Québec. Mentionnons les référendums sur les accords de Charlottetown en 1992 et surtout sur la souveraineté-partenariat en 1995, le jugement de la Cour suprême du Canada relatif à la sécession en 1998, la loi fédérale C-20 de 1999 et enfin la tragédie du 11 septembre 2001. Les dix dernières années ont aussi donné lieu à une croissance fulgurante des échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis et à plusieurs publications d'auteurs américains sur l'éventualité de la souveraineté québécoise.

À la lumière de toutes ces données, il faut constater que le gouvernement américain a été amené, à plusieurs reprises, à définir sa position quant à l'éventualité de l'accession du Québec à la souveraineté. Pour l'essentiel, il a maintenu les trois articles de ce qu'on a appelé sa *mantra*, c'est-à-dire, une volonté de ne pas intervenir directement dans le débat canadien, un respect du processus démocratique canadien et une forte préférence pour le maintien de l'unité canadienne.

On a pu relever, au cours de la dernière décennie, un accent assez prononcé sur ce dernier article, au point où on s'est fait moins discret que dans le passé. En 1995, tout particulièrement, plusieurs déclarations américaines visaient à favoriser le «non» au moment du référendum québécois. Ce qui montre bien que la politique américaine envers le Québec se joue en deux temps. Premièrement, tant que le Québec sera partie du Canada, on mettra tout en œuvre, dans la mesure du possible et en se gardant d'intervenir trop directement, pour favoriser le statu quo. Cela est plus vrai que jamais dans le cadre nouveau de la lutte au terrorisme, alors que les responsables américains deviennent plus intransigeants que jamais, surtout quant à des bouleversements comme celui qu'entraînerait la souveraineté du Québec.

Dans un second temps, cependant, c'est-à-dire après un référendum positif et légal sur la souveraineté, on peut croire, d'après plusieurs témoignages sérieux mais jamais officiels (pour les raisons évidentes relatives au premier temps), que Washington s'apprêtera à établir des relations avec un Québec souverain. Dans la mesure où le Québec accèdera à la souveraineté après une période plus ou moins longue de transition et de négociations, le gouvernement américain aurait alors tout le temps voulu pour tenir compte à la fois de l'issue du référendum québécois et des desiderata du partenaire canadien et peut-être exercer des pressions sur ce dernier pour qu'il maintienne avec le Québec une union canadienne viable. Le Québec devrait sans doute renégocier tous les traités qui le lient déjà aux États-Unis et la négociation ne serait pas facile, mais on peut imaginer, selon un scénario optimiste, que ces

négociations de nature internationale, soient poursuivies en même temps que celles devant entraîner la souveraineté du Québec et une nouvelle union canadienne. De toutes façons, il n'y aucune raison de croire que Washington s'opposerait à l'intégration du Québec dans l'ALENA.

Quant au Québec, il a tout à gagner à maintenir une politique d'ouverture et de bienveillance à l'endroit du partenaire américain auquel il est appelé à s'intégrer de plus en plus, que cela plaise ou non. Les impératifs d'une économie toute conditionnée par les échanges avec le voisin du sud font que sa marge de manœuvre est de plus en plus restreinte. Elle existe cependant, en raison des spécificités culturelle, linguistique et institutionnelle du Québec et d'une réticence américaine à l'annexion de nouveaux territoires.

Dans la conjoncture actuelle, le Québec doit renoncer à démontrer aux Américains le bien-fondé du projet souverainiste. C'est peine perdue. Il faut se contenter des intentions déclarées des partenaires de maintenir le lien avec le Québec, quoi qu'il arrive, sans trop insister, au risque de gêner les Américains concernés.

Enfin, un Québec souverain se devra de maintenir un politique foncièrement continentale, toujours ouverte et sensible au partenaire canadien tout en conservant des liens solides avec une France très engagée dans l'Europe, une francophonie diverse au possible et en tenant compte des humeurs et des visées de la superpuissance voisine. Cela nécessitera une diplomatie ferme, intelligente et subtile.

P.S. Pour plus de détails, voir Louis Balthazar et Alfred O. Hero Jr, *Le Québec dans l'espace américain*, Montréal, Québec Amérique, 1999, p. 102-109 ; 263-315.